



## Revente maison suite rsa

-----  
Par Chris242

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai hérité d'un bien immobilier en mars 2022 dont j'ai payé la succession ( maison estimée à 140000 euros en 2022 celle-ci est payée)

Me retrouvant au RSA depuis quelques semaines et voyant que cette situation perdure ( pas de jugement il est dur de trouver du travail dans ma région j'ai forcément du mal à subvenir à mes besoins notamment la taxe foncière ).

Dois-je me rendre à nouveau au notaire pour une nouvelle estimation et avoir une estimation des frais de notaire ?

Merci beaucoup bien cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour quel acte voulez-vous estimer des frais de notaire ?

Si la succession est réglée et que vous êtes seul propriétaire, vous pouvez vendre ce bien, les frais qui découlent de cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

Si vous mettez en vente, il faut plutôt contacter une agence immobilière qui vous estimera le prix de vente compte tenu du marché actuel.

-----  
Par isernon

bonjour,

avez-vous déclaré votre héritage à la CAF ?

salutations

-----  
Par Chris242

J'étais en CDI à cette période

-----  
Par Chris242

Yapasdequoi : merci je ne connaissais pas cette subtilité

Isernon : ce n'est pas un héritage financier on peut toucher le RSA en étant proprio j'ai évidemment pris tous les renseignements j'ai aussi tout déclaré